Pers-Jussy

Bulletin municipal

N° 52 - Janvier 2017
Prochaine parution
Avril 2017

EDITORIAL DU MAIRE

Dans le bulletin municipal n° 51 d'octobre 2016, je me suis longuement entretenu avec vous de la création du futur pôle métropolitain, qui devra se substituer à l'ARC syndicat mixte du Genevois. Ce dossier était à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 16 décembre 2016, présidée par le préfet de la Haute-Savoie. Il en était de même pour le projet de périmètre du SCOT* (Schéma de Cohérence Territoriale) regroupant les communautés de communes Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc, représentant 32 communes *(voir tableau page suivante).*

Ces deux dossiers ont été approuvés, ouvrant ainsi une nouvelle page de la coopération intercommunale au sein de notre département.

Nous sommes au cœur d'une région dynamique, dont la prospérité et la progression de la population nous invitent à réfléchir ensemble, à l'aménagement d'un territoire qu'il nous appartient d'imaginer autour d'un projet porteur d'espoir pour l'avenir.

Plus localement, qu'en est-il de l'évolution de notre communauté de communes, membre à part entière du futur pôle métropolitain qui regroupera 120 communes au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, faisant ainsi des émules en Haute-Savoie ?

Aujourd'hui, nous travaillons étroitement avec plusieurs collectivités dans le cadre du transport, de l'eau et de l'assainissement. La loi nous impose, et c'est bien ainsi, d'aller au-delà en mutualisant nos compétences et nos moyens. Dès lors, il est de notre responsabilité d'être force de propositions, et de poursuivre une concertation plus approfondie avec les territoires voisins.

Pour l'élaboration de notre prochain Schéma de Cohérence Territoriale, il semble en effet pertinent d'envisager un périmètre qui regrouperait cinq collectivités à forte identité rurale : les communautés de communes d'Arve et Salève, du Pays Rochois, de Faucigny Glières, des Quatre Rivières et de la Vallée Verte, soit 43 communes *(voir tableau page suivante).*

Des discussions avancées sont en cours, ce qui pourrait laisser présager d'autres coopérations, voire la fusion d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, avec pour socle commun, l'étude d'un véritable projet de territoire au moment où l'ensemble des communes ont l'obligation de retirer plusieurs hectares de foncier constructible.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Votre Maire, Louis FAVRE.

** SCOT, document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs groupements de communes qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence des politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.*

VŒUX DU MAIRE

Bienvenue à tous.
Anciens et nouveaux habitants, retrouvons-nous
pour le verre de l'amitié,
le vendredi 6 janvier 2017 à 20 heures,
à la salle communale.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

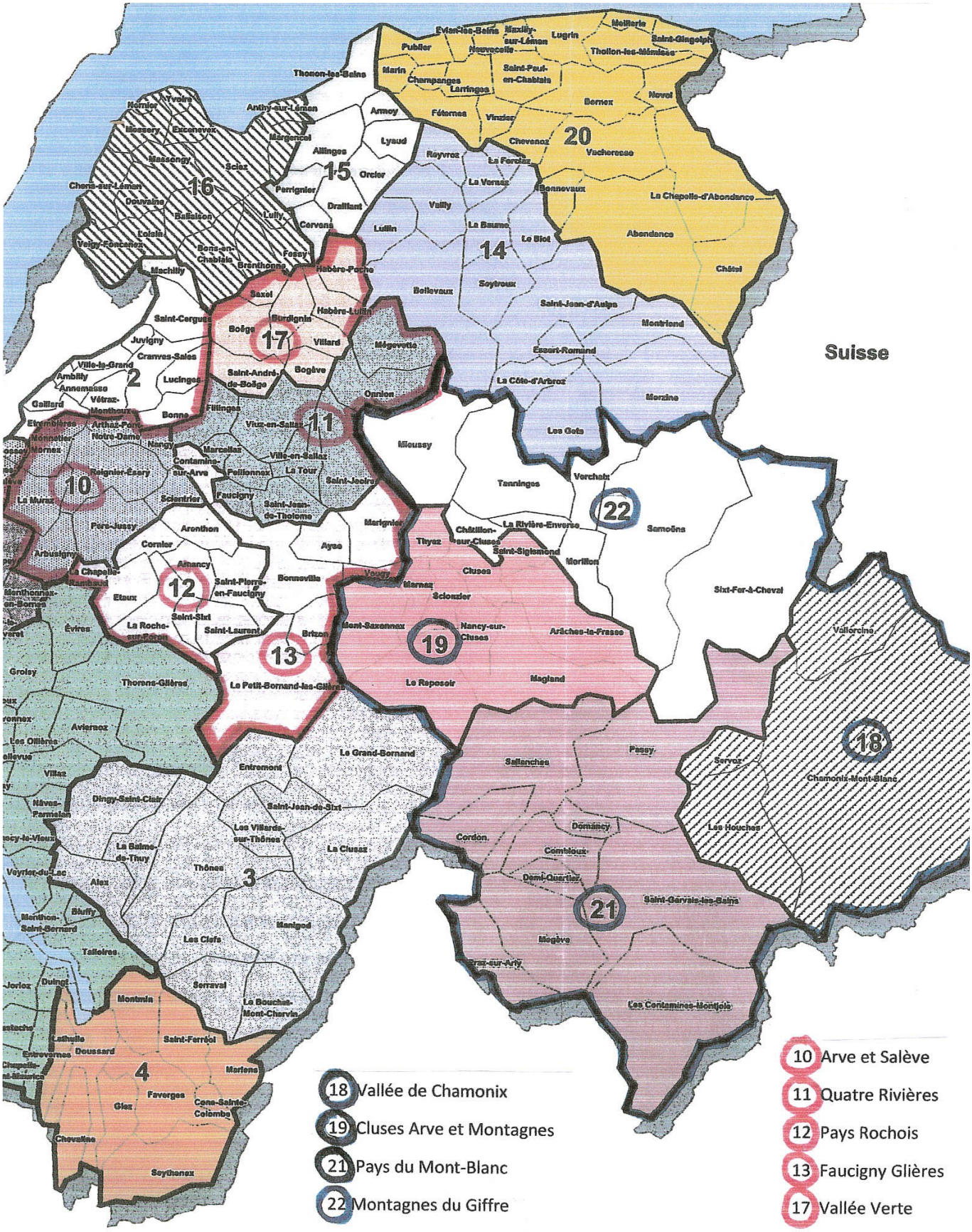

SCOT approuvé **SCOT à l'étude**

SÉANCE DU 20/10/2016

Le Conseil Municipal :

- Remercie tous les bénévoles qui ont participé à la Persjussienne le 16 octobre.
- Approuve le PV du Conseil Municipal du 29/09/2016.
- Ecoute Monsieur Luke HENNEQUIN, responsable du service urbanisme à la communauté de communes Arve & Salève, qui expose les principes d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
- Est informé du démarrage des travaux d'aménagement du pôle pour professions paramédicales le lundi 24 octobre.
- Prend connaissance de la proposition faite par Halpades au sujet du projet d'aménagement du centre communal d'animation qui concerne la construction de 8 appartements aidés et d'une salle à disposition des associations.
- Ecoute Monsieur le Maire qui précise que le projet de construction de la future école de musique prévu dans l'ancienne salle paroissiale sera présenté lors du conseil municipal de novembre. Ces deux dossiers impliqueront également une réflexion sur l'aménagement futur du bâtiment de la mairie.
- Décide de lancer, dans le cadre du marché voirie à bons de commandes, les travaux de viabilité des parcelles de Crédoz.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve (SAGE).
- Ecoute :
  - Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments qui précise qu'un projet d'aménagement des locaux du personnel technique est à l'étude.
  - Monsieur Michel CRITIN, vice-président du Syndicat des Rocailles - Bellecombe, qui fait le compte-rendu des rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau et assainissement.
  - Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie, qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de sa commission et vote le devis de l'entreprise VACHOUX pour l'achat de deux radars pédagogiques solaires d'un montant HT de 5 441,37 € ; ces derniers seront installés en bordure de la RD 102 à Jussy.
- Accepte le devis de l'entreprise SPIE pour les illuminations de fin d'année d'un montant HT de 3 790 €.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 24 novembre 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 24/11/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 20/10/2016.
- Ecoute :
  - Monsieur Mathieu CHASTEL, directeur du service enfance et jeunesse de la commune depuis le 16 août, qui précise ses nouvelles activités et son organisation au sein du périscolaire.
  - Monsieur Thomas MARTIN, responsable des zones humides chez ASTER (Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie), qui présente les actions de la phase 2 du projet du plateau des Bornes à mener sur les 3 ans à venir ; le Conseil Municipal délibérera en décembre prochain quant au choix des actions.
  - Madame Béatrice COLLOUD, architecte, qui présente le projet de construction de l'école de musique sur le site de l'ancienne salle paroissiale.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet école de musique.
- Accepte le nouveau tableau prévisionnel des annuités pour les travaux de renforcement électrique du Crétêt avec un taux de 0,92 % au lieu de 2,72 %.
- Vote les subventions suivantes :
  - Institut Guillaume Belluard pour 2 élèves de Pers-Jussy — 100 €
  - MFR de Mozas pour 1 élève de Pers-Jussy — 50 €
  - Collège la Pierre aux Fées Reignier pour voyage scolaire (9 élèves) — 225 €
  - Les Amis des Sentiers — 100 €
- Décide d'effectuer le virement de crédits suivant au budget primitif 2016 :
  Fonctionnement - Dépenses :
  - Cpte 6574 : subv. de fonctionnement aux associations, augmentation de 350 €.
  - Cpte 022 : dépenses imprévues, diminution de 350 €.
- Approuve les devis suivants :
  - Magestia (informatique pour la mairie) 7 678,80 € TTC.
  - G.J.M. (réfection d'un muret au Chef-Lieu) 3 360,00 € TTC.
  - G.J.M. (réfection d'un muret au pont de Vuret) 4 608,00 € TTC.
  - Vachoux (2 panneaux police) 206,74 € TTC.

SÉANCE DU 24/11/2016 (suite)

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler une convention de mandat avec PLS ADIL 74 (fichier départemental des demandeurs de logements locatifs sociaux) pour la gestion des dossiers en 2017.
- Modifie le régime des astreintes des employés communaux.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 15 décembre 2016 à 19h.

SÉANCE DU 15/12/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 24/11/2016.
- Entérine l'avis du commissaire-enquêteur, favorable à la fermeture du passage à niveau n° 82 des Vuardes demandée par la SNCF. Les travaux d'aménagement du nouveau chemin de desserte débuteront dès que la météo le permettra.
- Décide des actions à mener sur le Plateau des Bornes durant la période 2017-2019 conformément à la convention à signer avec le Syndicat Mixte du Salève.
- Suite à un problème d'intoxication au monoxyde de carbone au centre communal d'animation, décide d'enlever la gazinière pour la remplacer par une plaque et un four électriques.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide exceptionnelle auprès de la région pour travaux suite à l'incendie du Centre-Bourg.
- Approuve la proposition faite par l'entreprise Rex Rotary pour le changement du parc photocopieurs des écoles et de la mairie.
- Délibère pour rattacher le service TAP et garderie des Roguet au Service Enfance et Jeunesse.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 janvier 2017 à 19h30.

******

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel communal pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année.

COLLECTE DE TEXTILES

De nombreuses associations du territoire collectent les vêtements, n'hésitez pas à faire un don !

Afin de compléter ces dispositifs et de vous permettre de trier vos textiles facilement, un conteneur spécifique a été installé à la déchèterie intercommunale des Rocailles.

Qu'est-ce que je peux donner ?

Dans des sacs fermés (maxi 50 litres) dans lesquels il y a : des vêtements en bon état, **propre et sec**, des chaussures liées par paires, du linge de maison, de la petite maroquinerie.

Attention : les textiles ayant servi pour des travaux ménagers ou de bricolage, ainsi que le linge mouillé ne sont pas acceptés.

Que deviennent les textiles collectés ?

90% des textiles sont valorisés : dans les 68 boutiques Ding Fring, dans les Relais africains, dans les ateliers de coupe de chiffons d'essuyage, pour la fabrication de l'isolant Métisse.

Quelques chiffres

Aujourd'hui, le niveau de collecte en France est de l'ordre de 1,8 kg par habitant et par an. Ce chiffre ne représente qu'un sixième du tonnage global des textiles jetés avec les ordures ménagères (11 kg/hab/an).

Grâce à la mise en place d'un point d'apport volontaire du Relais, la collecte passe à 2 kg par habitant sur la première année. A terme, le niveau de collecte peut s'élever à 7,5 kg par habitant et par an.

Partenaire

Le Relais : www.lerelais.org

Au cœur d'un avenir plus vert - Conteneurs semi-enterrés

La collecte des ordures ménagères évolue.

Aujourd'hui, sur les 8 communes de la communauté de communes Arve et Salève, il s'agit d'une collecte en porte-à-porte. Le camion de ramassage passe devant chez vous à un jour précis, une fois par semaine.

Demain, cette collecte sera organisée de manière différente. Le camion ne passera plus en porte-à-porte, vous disposerez de conteneurs semi-enterrés installés près de chez vous, où vous apporterez vos sacs d'ordures ménagères, comme vous le faites déjà pour le tri des emballages, du papier et du verre.

Pourquoi des conteneurs semi-enterrés ?

Ramassage plus rapide, plus propre et plus simple. Le ramassage d'un conteneur semi-enterré s'effectue en une à deux minutes alors que pour un volume équivalent en bacs à roulettes, il faut huit à dix minutes de travail.

Une intégration dans le paysage urbain et une emprise foncière limitée. Un conteneur stocke l'équivalent de 10 grands bacs à ordures, soit 5 000 litres. Fini les rangées de bacs peu esthétiques sur les trottoirs, discrets et design, les bornes s'intègrent bien au paysage urbain.

Facile d'utilisation. Les couvercles noirs pour les ordures ménagères, jaunes pour les emballages, vert pour le verre et le bleu pour les bouteilles plastiques et les emballages alu orientent le tri des déchets sur un même lieu.

Sécurité renforcée. Leur structure en acier est très résistante, évitant ainsi les risques de feu de poubelle, et de pollution du sous-sol.

Limitation des nuisances. Grâces aux cuves étanches, les mauvaises odeurs et les déchets éventrés à l'air libre, c'est fini ! Les habitants bénéficient d'un accès permanent aux conteneurs. Ils peuvent déposer leurs déchets quand ils veulent, sans nuisance pour le voisinage. Les habitants n'ont donc plus besoin de conserver des sacs pleins jusqu'au jour de ramassage.

Quels sont les déchets acceptés ?

Dans les poubelles bleues : Les bouteilles en plastiques et les emballages en aluminium.
Dans les poubelles jaunes : Les papiers et cartonnettes.
Dans les poubelles vertes : Le verre.
Dans les poubelles noires : Les déchets ménagers.

Comment ces conteneurs sont-ils vidés ?

Une fois le conteneur plein, son sac est extrait de sa cuve par le haut au moyen d'un camion grue.

L'association ADMR les Tourelles à Reignier
recrute des bénévoles

Cet engagement peut se concrétiser soit par l'occupation de missions sur des fonctions dites missionnelles (visites de suivi, animation, communication...) soit par l'occupation de fonctions dites statutaires (président, trésorier…) avec une responsabilité de gestionnaire et d'employer du personnel salarié.

Pour plus d'information : vous pouvez consulter le site de la commune : www.mairie-pers-jussy.fr, rubrique « Vie Sociale / Les Associations / ADMR ».

URBANISME

Il est rappelé que les travaux sans déclaration préalable ou permis de construire sont interdits.

Merci de vous renseigner auprès du service urbanisme de la commune avant d'entreprendre des travaux.

Tél : 04.50.31.70.36

MARIAGES, ANNIVERSAIRES, MANIFESTATIONS

Une fois la fête terminée,
merci de bien vouloir faire une tournée
pour décrocher les ballons ou affiches.

DATES À RETENIR

Don du sang
5 janvier
CCA
17h30

Vœux du Maire
6 janvier
salle communale
20 heures

Théâtre « TOC-TOC »
par la Troupe TROUPANOUS
au profit de l'ALBEC
15 janvier à 17 heures
salle communale

Stage de danse Salsa avec Pers-Jussy Danse
21 janvier
salle communale
de 13h30 à 19h00

Concours de Belote
Foot
28 janvier
salle communale
20 heures

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Présentation du « portail parents »
Jeudi 2 février à 19h30

Soirée Dansante
Tennis Club
Intercommunal
11 février
salle communale

Soirée jeux de société « spécial mardi gras »
organisée par le CCAS de Pers-Jussy
Vendredi 17 février dès 19h à la salle communale
« Venez jouer… et déguisé ! »

Tartifoot
18 février
Arbusigny

Soirée Théâtre
des Amis de Pers-Jussy
25 février
salle communale

Assemblée Générale
ANSMFIS
3 mars
CCA

Stage de Danse
Pers-Jussy Danse
4 mars
salle communale

Soirée de la Femme
organisée par le CCAS
8 mars
salle communale

Remise des étoiles
Ski-Club
11 mars
salle communale

Assemblée Générale
Amis de Pers-Jussy
17 mars
CCA

Journée Rencontre
ANSMFIS
18 et 19 mars
salle communale

PROCHAINES ELECTIONS

Elections Présidentielles
Dimanche 23 avril et 7 mai

Elections Législatives
Dimanche 11 et 18 juin

AU CENTRE COMMUNAL D'ANIMATION : Bureaux n° 1 et n° 2
(95 route de l'église)

RAPPEL : Le jour des élections, les électeurs devront obligatoirement présenter un titre d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, permis de chasser avec photographie…